



27 septembre 2018

(18-5983)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

AUTODÉCLARATION DU MEXIQUE EN TANT QUE PAYS HISTORIQUEMENT EXEMPT DE PESTE PORCINE AFRICAINE

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE MEXIQUE

La communication ci-après, reçue le 20 septembre 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

1. Conformément à l'article 6 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui concerne les conditions régionales, en particulier les zones exemptes de parasites ou de maladies et les zones à faible prévalence de parasites ou de maladies, et afin de respecter le principe de transparence, nous communiquons l'"Autodéclaration du Mexique en tant que pays historiquement exempt de peste porcine africaine", présentée le 19 juillet 2018 à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Le document est publié en langue espagnole.

2. Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation (SAGARPA), par l'intermédiaire du Service national de la santé, de l'innocuité et de la qualité des produits agroalimentaires, présente: I) la situation concernant la peste porcine africaine (PPA) au Mexique; II) le système de détection précoce; III) les espèces sensibles à la PPA au Mexique; IV) les mesures en place aux fins du maintien du statut au regard de la PPA; et V) des conclusions.

3. Les Membres de l'OMC sont priés de considérer cette autodéclaration comme une référence aux fins des transactions commerciales portant sur des produits de l'élevage en provenance du Mexique.

4. La présente communication est soumise à des fins de transparence, pour que les Membres soient mieux informés du processus de réglementation en vigueur au Mexique.

5. Le document peut être consulté aux adresses suivantes:

["http://www.oie.int/es/sanidad-animal-en-el-mundo/autodeclaracion-de-estatus-para-una-enfermedad/"](http://www.oie.int/es/sanidad-animal-en-el-mundo/autodeclaracion-de-estatus-para-una-enfermedad/)

["http://www.oie.int/fileadmin/Home/esp/Animal_Health_in_the_World/docs/pdf/Self-declarations/Mexico_selfdecla_CSF_sept2018_ESP.pdf"](http://www.oie.int/fileadmin/Home/esp/Animal_Health_in_the_World/docs/pdf/Self-declarations/Mexico_selfdecla_CSF_sept2018_ESP.pdf)
